

**Commissariat à l'Aménagement, au Développement  
et à la Protection du Massif Pyrénéen**

**Révision du schéma de massif des Pyrénées**  
**Groupe « filières agricoles et forestières »**  
**Sous-groupe « agriculture - agro-alimentaire »**

**Réunion du 19 avril 2012**

**Animatrice : Marie-Christine Fanget (DRAAF Midi-Pyrénées)**

**Avec l'appui d'Augustin Douillet (ACAP) et de Mathieu Benoit (MAAP)**

**Assistaient à la réunion**

Didier Hervé, Christèle Pouchin, Sabine Barra, Rémi Bénos, Laure Heim, Julien Belvèze, Adeline Bordelet, Jean François Rummens, François Maitia, Mathieu Benoit, Emeric Jouet, Marie Claire Haguët, Jean Pierre Rochette, Henri de Ferluc, Jean Pierre Goity, Jean Michel Anxolabehère, Sarah Fichot, Dominique Biron, Charles Pujos

**Etaient excusés**

Augustin Bonrepaux, Robert Cabé, Raymond Trilles, Augustin Douillet, Marc Dimanche, David Pagès, Jean Seegers, Marie Claire Haguët, François Laurens, Marie Tchakerian, Thierry Mazet, Emmanuel Lecomte, Corinne Eychenne, Marc Fily

La première réunion du groupe « Agriculture-Agroalimentaire » s'est réunie le 19 avril 2012 dans les locaux du Commissariat de massif des Pyrénées, à Toulouse. Charles PUJOS introduit la séance en présentant la démarche générale de révision du schéma de massif. Cinq groupes thématiques (Filière agricoles et forestières, Tourisme, Autres activités économiques, Europe – Transfrontalier, Biodiversité) seront réunis durant tout le processus de révision, auquel s'ajoute le groupe « Prospective – Cohérence » qui se positionne de manière transversale et multisectorielle, à la croisée des réflexions de ces cinq groupes.

François Maitia précise que la révision du schéma de massif est préalable à la négociation d'un contrat de plan entre l'État et les régions, dont un volet concerne les financements européens. L'objectif de ce schéma est de fixer le cap des futures politiques publiques pour le moyen et long terme. Il souligne l'importance de la concertation avec les régions, le schéma, élaboré par le comité de massif devant

recevoir l'avis des conseils régionaux et l'aval des conseils généraux. Il souhaite que le schéma face ressortir :

- les évolutions,
- la comparaison avec les autres massifs,
- des objectifs clairs,
- des indicateurs.

**1/ L'objectif de cette première réunion est** de présenter un premier diagnostic de la filière agricole dans le massif, afin de :

- réactualiser certains éléments du schéma de massif adopté en 2006 à la lumière des données récentes et disponibles,
- formuler de nouveaux enjeux, complémentaires de ceux adoptés en 2006, à partir des ultimes données,
- hiérarchiser les orientations stratégiques susceptibles d'être intégrées, dans un second temps, à la prochaine convention de massif 2014-2020.

La mise en place d'une concertation élargie à toutes les problématiques et à tous les acteurs pyrénéen a pour objectif final de réviser, au sens de modifier/réécrire, le schéma dans sa version 2006. Les discussions permettent donc de formuler des propositions qui seront ensuite discutées et amendées dans les prochaines réunions. Ces échanges pourront également se tenir en ligne, sur le site web dédié à la démarche de révision du schéma de massif. L'ensemble sera définitivement validé par le Comité de massif.

La présentation à trois voix (DRAAF, MAAP, ACAP) a rendu compte de l'extrême diversité des situations selon les territoires, les filières, et... Trois principales problématiques transversales ont émergé des échanges :

### **Les difficultés à produire des données justifiant la plus-value pyrénéenne**

Les échanges ont abordé la question du soutien financier destiné au secteur agricole-agroalimentaire. Les participants partagent le constat d'un niveau de soutien public élevé si l'on considère l'ensemble des dispositifs. Pour le pastoralisme, il faut donc prendre en compte la convention de massif, mais aussi le PSEM (Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde) qui regroupe l'ensemble des outils des politiques publiques sur le pastoralisme, soit les deux fonds européens (FEDER et FEADER), les fonds nationaux (FNADT, MAP, parc national, environnement et CASDAR), les fonds des collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux, communes...).

La diversité de ces fonds pose un problème de lisibilité des différentes sources : l'un des objectifs actuels pourrait être de les réunifier et de clarifier ce qui relève de la politique pyrénéenne (ce qui suppose alors des règles d'harmonisation entre les 3 régions).

Par ailleurs, certains représentants des collectivités ont insisté sur la nécessité de distinguer et de valoriser l'engagement important de celles-ci (conseils régionaux et conseils généraux principalement), ainsi que la contribution des aides européennes en faveur de ces activités. L'ensemble de ces remarques visent à compléter le diagnostic proposé, celui-ci devant être mis en parallèle avec l'évaluation des besoins et des leviers dans les filières et dans les territoires que demandent certains participants.

La grande diversité des situations du secteur agricole et agroalimentaire pyrénéen paraît d'autant plus visible qu'une grande quantité de données est aujourd'hui disponible. Les acteurs concernés réalisent un travail d'analyse et d'actualisation important. Plusieurs types de données essentielles font pourtant

défaut aujourd'hui. Il apparaît en effet qu'au-delà des multiples données de cadrage, il n'y a pas d'éléments permettant d'appréhender quantitativement et qualitativement tout ce qui relève des flux. Qu'est-ce qui part à l'exportation depuis le massif ? Qu'est ce qui est valorisé sur/dans le massif ? Ou bien dans les villes périphériques proches ? Quelle valeur ajoutée apporte le massif pyrénéen pour des exploitations dont le siège est hors pyrénéen (estivage notamment) ? Quelle est la dimension transfrontalière de l'agricole et l'agroalimentaire ? Comment caractériser le nombre des exploitants qui utilisent le massif pyrénéen ? Quel est le poids de l'agroalimentaire dans le massif ?

Ces données existent partiellement, notamment au sein de chaque filière, mais ne sont pas agrégées. Cela fait aujourd'hui défaut pour évaluer l'impact des dispositifs de soutien financier affectés au secteur (cités plus haut), pour justifier auprès des partenaires financiers le rôle que joue le massif pyrénéen dans la valorisation des productions (notamment régionales) et, plus largement, pour se doter d'une stratégie offensive d'augmentation de la valeur ajoutée des Pyrénées (telle que recommandée dans le schéma de massif 2006, dans son orientation stratégique n°3). Les participants sont invités à communiquer les données dont ils disposent dans cette perspective.

Les données complémentaires demandée en séance comprennent notamment :

- le volet race et schéma de sélection par l'institut de l'élevage,
- la production bio,
- une vision du massif versant espagnol,
- une analyse du foncier à l'échelle cantonale par la SAFER.

### *L'installation et la maîtrise foncière : des enjeux de filière aux enjeux de territoire*

Ces deux niveaux de réflexions complémentaires sont mis en avant. Les participants estiment plus largement qu'une analyse, dans ces 2 domaines et à l'échelle du massif, mériterait d'être menée dans le cadre de la révision du schéma.

Il semble par ailleurs que les signes de qualité structurent fortement les filières, mais aussi les territoires et les infrastructures associées (type abattoirs). Il conviendrait donc de mieux rendre compte de leur poids en termes d'emplois par type d'exploitation, ainsi qu'en termes de transmission, de reprise, etc...

Des attentes sont également exprimées à propos d'une analyse du foncier pyrénéen à l'échelle des départements et/ou des cantons. Il faut que les territoires soient bien présents dans la discussion, car c'est à des échelles fines que se gère cette question cruciale.

Travailler à l'échelle des Pyrénées consiste aussi à défendre une autre vision que celle strictement économique (cette approche pouvant tendre à repousser en dehors du massif les emplois et activités de valorisation, notamment). En effet, l'impact de certains investissements dans les filières a des conséquences très positives sur le développement des territoires concernés (exemple des centres d'allotement, des abattoirs, etc...), et pas seulement du point de vue agricole ou agroalimentaire.

Les participants s'accordent aussi sur l'enjeu prioritaire que constitue la préservation de l'économie agropastorale pyrénéenne, ce qui passe à la fois par un fort soutien à l'installation (logique de filière) et à la maîtrise foncière (logique territoriale). Ces deux logiques sont complémentaires, interdépendantes et relèvent d'acteurs partenaires (exploitants et élus).

L'installation est un processus complexe, relevant à la fois de l'amélioration économique des exploitations, de l'intégration sociale des exploitants, de la vivacité des territoires et du volontarisme des élus et des techniciens. Au-delà de l'enjeu que représente la maîtrise du foncier (différence entre le foncier collectif des zones d'estives et le foncier privé des fonds de vallée), la dimension territoriale de l'activité agricole renvoie à la multiplicité des usages des espaces pyrénéens. La reconnaissance des externalités positives de l'agriculture de montagne (diversité environnementale et paysagère, maintien

de systèmes culturels et sociaux originaux - pleinement nécessaires au caractère vivant du massif et à son attractivité -) justifie très largement d'investir sur ces problématiques d'installation et de foncier.

### **Les besoins d'animation pour favoriser l'innovation et les débouchés**

Des perspectives de développement du secteur agricole et agroalimentaire méritent d'être identifiées et soutenues par la politique de massif, dont le schéma révisé redonnera une vision stratégique réactualisée.

L'une des recommandations débattue a consisté à mettre en garde contre le phénomène « locavore » : les Pyrénées s'exportent peu à l'international, tandis que l'une des tendances lourdes démontre que l'agroalimentaire pyrénéen se porte bien lorsqu'il joue à la fois la carte locale mais aussi internationale (cf. l'expérience rapportée par « Saveurs des Pyrénées »).

Cette double échelle de valorisation semble particulièrement bien adaptée aux produits de niche innovants, basés sur des valeurs d'authenticité et d'ancrage territorial. La sécurisation des approvisionnements de certaines niches fait parfois défaut dans les exploitations pyrénéennes. Des réflexions doivent donc être menées à l'aval de la production et à l'échelle du massif pour que l'innovation agroalimentaire soutienne et stimule pleinement son agriculture.

Plusieurs participants témoignent d'innovations intéressantes réalisées ailleurs que dans les Pyrénées : celles-ci mériteraient d'être présentées et sans doute adaptées au massif, pour certaines d'entre elles. Les échanges ont rendu plus généralement compte des besoins d'animation territoriale et d'accompagnement des initiatives en matière d'innovation agricole et agroalimentaire, ce qui pourrait constituer un nouvel axe stratégique du schéma révisé.

### **Suite des travaux**

Ces échanges doivent contribuer à modifier le schéma interrégional d'aménagement et de développement des Pyrénées (version 2006). Les participants sont par ailleurs invités à réagir sur ce compte rendu, ainsi que par le biais du site web (<http://schema-massif.sig-pyrenees.net/>).

Toutes les remarques pourront être prises en compte et permettront de proposer des premières modifications du schéma au cours de la prochaine réunion du groupe, ***prévue le 20 septembre 2012 à 10 h.***

La note de cadrage « filières agricoles » complétée par les éléments demandés en séance et disponibles à cette date sera diffusée pour le 20 septembre. Elle comprendra les corrections demandées en séance, notamment sur les AFOM (zonages environnementaux).